

Initiatives ministérielles

pouvons percevoir le problème d'une façon semblable, cela ne veut pas dire que nous partageons la solution. Nos solutions peuvent différer.

Dans ce contexte, je mentionnais précédemment que depuis une décennie ou deux, aucun gouvernement n'avait pu ramener le problème de la dette et du déficit.

• (1725)

Je soumets que le motif de cet insuccès réside dans le système lui-même et que c'est le système qu'il faut changer. Et je vais citer à l'honorable député, si vous me le permettez, monsieur le Président, la conclusion d'une lettre que Richard Le Hir, président-directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec, écrivait le 1^{er} mars dernier au sujet du Budget, et je n'ai qu'un paragraphe à lire:

Confronté à cette réalité, le gouvernement fédéral n'a qu'une stratégie: la fuite en avant. C'est la seule façon d'expliquer la timidité de M. Martin dans son dernier budget. Avec ses collègues libéraux, il espère contre toute attente qu'une embellie miraculeuse de l'économie sauvera le Canada du naufrage auquel il court. Ils commettent la même erreur que les conservateurs qui les ont précédés. Ils refusent d'admettre la dimension structurelle du problème des finances publiques canadiennes. Et pour cause! L'admettre les obligerait à remettre en question la structure même du système: la sacro-sainte Constitution. Autant dire ouvrir la boîte de Pandore. Voilà pourquoi, comme on le dit maintenant à Montréal, les jeux sont faits, rien ne va plus.

[Traduction]

M. Silye: Monsieur le Président, j'ai bien apprécié l'intervention du député et je suis d'accord que cette citation a beaucoup de poids. Je ne conteste pas ce fait.

Il y a un aspect que j'aimerais mentionner et dont le Bloc québécois et ses membres n'ont peut-être pas tenu compte. Je suis au courant du programme électoral qu'ils ont présenté au Québec et du fait qu'ils estiment que la séparation est la meilleure solution pour leur province. Je respecte ce point de vue et je respecte les motifs qui les incitent à penser de cette façon. Néanmoins, je pense qu'il serait peut-être bon que d'autres députés leur communiquent des idées originales auxquelles ils pourraient réfléchir.

Pourquoi ne pas continuer à faire partie du Canada? Pourquoi ne pas travailler ensemble à bâtir un seul Canada, à créer un nouveau fédéralisme? Le Bloc québécois pourrait travailler au sein de notre Confédération pour obtenir ce qu'il y a de mieux pour le Québec, dans le cadre d'une association avec neuf autres provinces égales, de telle sorte que tous ensemble, dans un pays unique, nous puissions grandir et réaliser pleinement notre potentiel. Pourquoi le député du Bloc québécois n'expliquerait-il pas aux membres de son caucus les avantages économiques dont bénéficierait le Québec en continuant de faire partie du Canada? Les retombées financières qui découleraient d'une telle annonce dans la communauté internationale et sur les marchés mondiaux seraient considérables.

Nous, réformistes, serons très heureux de signaler au Bloc québécois certains des avantages liés au fait de continuer à faire partie de la Confédération. Cette option séparatiste sème la division et la confusion. Il y a tout un débat sur l'immigration, la dette et la part à assumer par le Québec, sur la façon de faire ceci, de faire cela. Pourquoi ne pas travailler ensemble? Ce serait sans doute financièrement rentable pour nous tous.

Le vice-président: La présidence a reçu un avis écrit du député de Davenport portant qu'il sera incapable de présenter sa motion au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, le jeudi 24 mars.

Il n'a pas été possible d'organiser un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'alinéa 94(2)a) du Règlement. En conséquence, la présidence doit demander aux services du greffier de reporter l'article au bas de la liste de priorité.

[Français]

Conformément à l'article 94(2)b) du Règlement, l'heure réservée aux affaires émanant des députés sera donc suspendue et la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera alors saisie.

[Traduction]

Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le mardi 22 mars 1994, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 21)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Anderson
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua

Alcock
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bethel
Bhaduria